

[Text]

Le président: Monsieur Tingley, supposons qu'un employé achète des actions après l'adoption de ce projet de loi. Son action pourrait-elle être considérée comme allant à l'encontre de vos statuts nationaux? Est-ce qu'on pourrait l'accuser de collaborer avec la gérance?

Mr. Tingley: If this bill becomes a reality and if a loan is proposed through a share offering, as it is being called, then an individual may or may not buy. An individual who buys will not be subjected to any harassment or disciplinary measures by this union.

The union will recommend and has already recommended to the membership that they not get involved in the share-offering scheme, should it become a reality through law. That is our position. We will recommend not becoming involved and not to buy shares in something that will ultimately become a privatized company and one that will produce fewer services for Canadians and result in job losses for yourselves over time.

Le président: Si j'ai bien compris, vous n'exerceriez pas de représailles contre un employé qui achèterait des actions étant donné qu'on ne pourrait pas considérer que cet employé collabore avec la gérance. À ce moment-là, on peut dire que le projet de loi C-73, malgré votre opposition, ne peut pas être considéré comme étant un projet de loi ou une action de Postes Canada allant à l'encontre de vos politiques nationales. C'est ce que je comprends.

• 1215

Mr. Tingley: Number one, we will recommend to the membership not to purchase shares should there be an offering at some point in time. We will not invoke charges against any individual who purchases shares, as we will not charge anybody who votes Tory in any given election.

Le président: Monsieur Tingley, vous dites que vous ne recommanderez pas à vos membres d'acheter des actions, mais si, selon l'hypothèse de M. Pickard, M. Lander en achetait beaucoup, probablement parce que ce serait payant et intéressant pour lui, continueriez-vous de recommander à vos membres de ne pas acheter d'actions?

Mr. Tingley: Yes, we will continue to recommend that the company not be privatized and that, therefore, the share offering is actually the start of the privatization process of selling off the company. Therefore, we will recommend always not to get involved, no matter how much Mr. Lander makes in this type of scheme.

Le président: Mais si jamais il était rentable pour les employés d'acheter des actions, continueriez-vous de leur recommander de ne pas en acheter? Votre rôle, comme dirigeants syndicaux, est de travailler dans le meilleur intérêt de vos membres. Si jamais un achat d'actions devenait une occasion intéressante pour vos travailleurs en termes de profits ou en termes de revenus, est-ce que le fait de leur recommander de ne pas en acheter ne serait pas contradictoire avec votre obligation de bien servir vos travailleurs et de bien les conseiller?

Mr. Tingley: No, we're not contradicting anything, because a privatized company will mean less service for Canadians and fewer jobs for postal workers. Therefore, we're not contradicting one way by telling them not to buy

[Translation]

The Chairman: Mr. Tingley, suppose an employee buys shares after this Bill is passed. Could that be considered as being counter to your national statutes? Could he be accused of collaborating with management?

M. Tingley: Si ce projet de loi est adopté et qu'on propose un prêt par l'intermédiaire d'une offre d'actions, selon le terme qu'on emploie, un employé pourra toujours décider d'en acheter ou de ne pas en acheter. Quelqu'un qui décide d'en acheter ne subira pas de harcèlement ou de mesures disciplinaires de la part de notre syndicat.

Le syndicat recommandera, et d'ailleurs a déjà recommandé à ses membres de ne pas participer au régime d'actionnariat si ce projet de loi est adopté. Voilà notre position. Nous recommanderons qu'ils ne participent pas et qu'ils n'achètent pas d'actions dans une compagnie qui sera privatisée ultimement et qui fournira moins de services aux Canadiens et fera perdre des emplois à nos membres à plus ou moins longue échéance.

The Chairman: If I understood you correctly, there would be no reprisals from your union against an employee who buys shares since you would not consider that that employee has collaborated with management. Therefore, we can say that despite your opposition, Bill C-73 cannot be considered a Bill or an action by Canada Post that is contrary to your national policies. That's how I understand it.

M. Tingley: Premièrement, nous recommanderons aux membres de ne pas acheter d'actions qui pourraient éventuellement être offertes. Nous ne prendrons aucune sanction contre un individu qui en achètera, tout comme nous n'accuserions pas quelqu'un qui aurait voté conservateur lors d'élections.

The Chairman: Mr. Tingley, you say that you would not recommend that your members buy shares, but if, according to Mr. Pickard's hypothesis, Mr. Lander bought many, probably because it would be profitable for him, would you continue to recommend that your members not buy shares?

M. Tingley: Oui, nous continuerions à recommander que la Société ne soit pas privatisée et à soutenir donc, que cette offre d'actions est véritablement le début du processus de privatisation et de vente de la Société. Par conséquent, nous recommanderions toujours à nos membres de ne pas participer à ce processus, quels que soient les profits de M. Lander.

The Chairman: But if it was profitable someday for employees to buy shares, would you continue to recommend that they not buy any? As union leaders, your role is to work in the best interest of your members. If purchasing shares became a good opportunity for your members to make a profit or earn additional income, wouldn't the fact of recommending that they not buy any run counter to your obligation to serve and advise your members well?

M. Tingley: Non, ce n'est pas contradictoire du tout, parce qu'une société privatisée procurera moins de services aux Canadiens et moins d'emplois aux postiers. Or, ce n'est pas contradictoire de leur dire de ne pas acheter d'actions